

MODULE



LE RÔLE DE LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES ET COMMUNICATION DANS LA GESTION DES EAUX SOUTERRAINES



CONTENU

MODULE 7

Le rôle de la participation des parties prenantes et communication dans la gestion des eaux souterraines

7.1	Pourquoi l'implication des parties prenantes?	4
7.2	Qui organise la participation des parties prenantes et comment est-elle faite?	6
7.3	Identification et évaluation des principales parties prenantes	8
7.4	Mécanismes institutionnels pour la participation des parties prenantes dans la gestion des eaux souterraines	10
7.5	Fonctions des parties prenantes dans la gestion des eaux souterraines	12
7.6	Qui sont parties prenantes des eaux souterraines pour les organismes de bassins transfrontaliers?	13
7.7	Qu'est-ce que la communication et pourquoi est-elle importante dans la gestion des eaux souterraines?	13
7.8	Autres lectures	17
7.9	Exercice	18

Le rôle de la participation des parties prenantes et communication dans la gestion des eaux souterraines

Mentions légales

© Droit d'auteur 2015, tous droits réservés

L'utilisation du manuel est gratuite. Les utilisateurs doivent toutefois faire référence à la source, comme suit: «L'intégration de la gestion des eaux souterraines pour les Organismes de Bassins Transfrontaliers en Afrique - un manuel de formation produit par AGW-Net, BGR, IWMI, Cap Net, RAOB, et IGRAC». Les modifications ne sont autorisées qu'avec l'accord de AGW-Net. Les droits d'auteur des photos sont détenus par leurs propriétaires respectifs

A4A – Aqua for All

AGW-Net – Le Réseau Eaux Souterraines en Afrique

RAOB – Réseau Africain des Organismes de Bassin

BGR – Institut Fédéral des Géosciences et des Ressources Naturelles

UNDP-Cap-Net

BMZ – Ministère Fédéral de la Coopération Économique et du Développement

GWP – Partenariat Mondial de l'Eau

igrac – Centre International pour l'Évaluation des Ressources en Eau Souterraine

imawesa – Improved Management of Agricultural Water in Eastern and Southern Africa (Gestion améliorée de l'eau agricole en Afrique Australe et de l'Est)

IWMI – L'Institut International de Gestion de l'Eau

Equipe de rédaction: Vanessa Vaessen, Ramon Brentführer – BGR

Mise en page: ff.mediengestaltung GmbH, Hannover, Allemagne

Photo: BGR – Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe





LE RÔLE DE LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES ET COMMUNICATION DANS LA GESTION DES EAUX SOUTERRAINES

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Apprécier le rôle essentiel des acteurs de la gestion des eaux souterraines.
- Comprendre comment classer les parties prenantes et identifier leurs intérêts et responsabilités.
- Recevoir des indications sur le maintien de la sensibilisation sur les eaux souterraines et la participation des parties prenantes dans le temps.
- Comprendre l'importance de la sensibilisation et la communication appropriée pour appuyer la gestion des eaux souterraines.

7.1 Pourquoi l'implication des parties prenantes?

Le fait que les parties prenantes devraient avoir leur mot à dire dans la gestion des ressources en eau dont ils dépendent est l'un des éléments constitutifs de la notion de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). La principale raison pour laquelle la participation des parties prenantes est importante, est que les intérêts des parties prenantes dans le système de gestion des eaux souterraines (et son acceptation) est une condition préalable à sa mise en œuvre réussie.

Les principales différences entre la gestion des systèmes d'eau de surface et des eaux souterraines sont que pour les systèmes d'eau souterraine :

- Les utilisateurs ont le contrôle de l'interrupteur «marche-arrêt» et peuvent pomper l'eau des forages privés quand ils veulent sans référence à une autorité de contrôle. L'eau de surface, de l'autre côté, est souvent distribuée par une autorité centrale.
- Il peut y avoir plusieurs milliers de forages privés et d'utilisateurs au sein d'une zone de gestion des eaux souterraines, ce qui rend la gestion et le contrôle par une autorité centrale impossible.
- Pour cette raison, la tâche de gestion et de surveillance de l'aquifère doit impliquer les utilisateurs, aidés par l'autorité de bassin versant / aquifère.

Les parties prenantes veulent généralement participer parce qu'ils ont un intérêt dans les ressources d'un aquifère particulier qu'ils veulent protéger. C'est peut-être parce qu'ils utilisent (ou veulent utiliser) les eaux souterraines, ou parce qu'ils pratiquent des activités qui pourraient entraîner une pollution des eaux souterraines, ou parce qu'ils sont préoccupés par la disponibilité de l'eau souterraine et les impacts environnementaux en raison de leur activités propres ou autres.



Les parties prenantes doivent participer, parce que les décisions de gestion prises unilatéralement par l'organisme de réglementation sans consensus social sont souvent impossibles à mettre en œuvre. Les activités essentielles de gestion (telles que la surveillance, l'inspection et la perception des droits) peuvent être effectuées plus efficacement et économiquement grâce à des efforts de coopération et le partage des charges. Les avantages qui découlent de la participation des parties prenantes sont :

- une **prise de décision** plus éclairée et transparente;
- la **prévention des conflits** par le développement d'un consensus et le partage d'informations;
- des **avantages sociaux**, car elle tend à promouvoir l'équité entre les utilisateurs;
- des **avantages économiques**, car elle tend à optimiser le pompage et à réduire les coûts d'énergie;
- des **avantages techniques**, car elle implique généralement les parties prenantes dans la maintenance et conduit à de meilleures estimations des prélèvements d'eau;
- des **avantages environnementaux**, car les préoccupations locales spécifiques sont abordées et intégrées dans la gestion
- des **avantages de gestion**, car elles déclenchent des initiatives pour mettre en œuvre des mesures sur l'offre et la demande, et pour réduire le coût de la réglementation.

Quels avantages spécifiques de la participation des parties prenantes pouvez-vous identifier dans votre bassin?

De plus, et c'est très important, la gestion participative des aquifères fortement sollicités devrait **aider à la mise en œuvre des décisions impopulaires** comme changer conjointement les modes de consommation de l'eau souterraine dans l'intérêt commun, et à long terme.

Les autres décisions des parties prenantes peuvent également porter sur l'occupation des sols, la gestion des déchets et des aires protégées. Impliquer les parties prenantes, contribue à améliorer la gouvernance globale de la ressource en donnant crédibilité et responsabilité au processus de gestion.

L'implication des parties prenantes doit être considérée comme un processus continu et à long terme qui s'adapte aux conditions et aux besoins contextuels, et les changements en perspective. Les parties prenantes, en particulier les utilisateurs des eaux souterraines, ont tendance à avoir un intérêt à long terme dans la protection de l'aquifère et de s'assurer que l'utilisation des eaux souterraines est durable. Leur intérêt pour la gestion est généralement plus profond que «les gestionnaires de bassins versants» qui peuvent avoir une définition de leur travail qui inclut la gestion de l'aquifère, mais dont les moyens d'existence ne dépendent pas de l'eau souterraine qu'ils gèrent.

C'est dans ce contexte que «l'autorité» du bassin versant ou de l'aquifère devrait examiner et évaluer la contribution et les besoins des parties prenantes.



7.2 Qui organise la participation des parties prenantes et comment est-elle faite?

La participation des parties prenantes peut prendre plusieurs formes. À son niveau le plus réussi, il peut se produire même sans une organisation formelle - et il ya plusieurs exemples de nappes gérées au niveau local par des valeurs et normes communautaires solides, sans les associations d'usagers de l'eau souterraine ou l'initiative d'un organisme de réglementation des ressources en eau. Cela pourrait être appelé participation autonome des parties prenantes.

Cependant, dans la plupart des cas une sorte de soutien externe peut être nécessaire pour assurer la mobilisation des parties prenantes et la participation dans les organes et les processus décisionnels. Dans la théorie, il existe une distinction entre les différents niveaux de participation, depuis la consultation nominale à la véritable implication des acteurs (tableau 7.1)

La mobilisation des parties prenantes peut avoir lieu à tout moment pour une variété de raisons, et il est important d'être clair sur le but de la mobilisation des parties prenantes. Il peut être pour la collecte d'informations, pour aider au respect de la réglementation et la surveillance du niveau d'eau, ou pour effectuer diverses fonctions de gestion dans leur région. Il est important d'être honnête avec soi-même, ainsi qu'avec les parties prenantes quant à leurs attentes. Malheureusement, la participation des parties prenantes est souvent réalisée juste pour se conformer à des donateurs et d'autres exigences procédurales.

Malgré le long et difficile processus de mobilisation et d'organisation des acteurs, le plus grand défi est probablement de maintenir une participation active des parties prenantes au fil du temps. Une des clés est de s'assurer que les parties prenantes voient l'avantage de leur participation. Pour de nombreux intervenants, la gestion des ressources en eau peut être perçue négativement sembler négative, car ils sont soudainement confrontés à des restrictions de prélèvements d'eau et de rejets d'effluents ou d'exigences à l'égard de l'auto-surveillance. En outre, ils peuvent avoir à consacrer du temps, destiné à leurs propres activités de travail, pour participer. À cet égard, il est de la responsabilité de l'organisme de gestion de l'eau pour fournir et présenter les incitations concrètes et les avantages d'être impliqué dans le processus de gestion des ressources en eau dans le bassin versant.

La participation efficace à long terme, requiert un processus de communication et d'information, l'accessibilité et la transparence en ce qui concerne la situation des eaux souterraines et des données résultant du suivi et de tous les autres aspects de la gestion de l'eau dans la zone. Ceci devra être présenté dans des formats adaptés pour faciliter l'interprétation et peut englober un large éventail de groupes cibles comme parties prenantes dans la gestion des eaux souterraines, et qui ne sont pas des professionnels. Il peut s'agir de Services publics, politiciens, collectivités locales ainsi que des représentants de la communauté.



Le rôle de la participation des parties prenantes et communication dans la gestion des eaux souterraines

Tableau 7.1: Types de participation des parties prenantes

	Caractéristiques
Participation manipulatrice	La participation est tout simplement un prétexte
Participation passive	Les gens participent pour qu'on leur dise ce qui a été décidé ou ce qui s'est déjà produit. L'information partagée appartient seulement aux professionnels externes
Participation par consultation	Les gens participent en étant consultés ou en répondant aux questions. Le processus décisionnel n'admet aucune action partagée et les professionnels ne sont pas tenus de considérer les points de vue des gens
Participation pour incitations matérielles	Les gens participent en échange de nourriture, d'argent ou d'autres avantages matériels. Les populations locales n'ont aucun intérêt à prolonger les pratiques lorsque les incitations finissent
Participation fonctionnelle	La participation est considérée par les agences externes comme un moyen d'atteindre les objectifs du projet, en particulier un coût réduit. Les gens peuvent participer en formant des groupes, pour répondre aux objectifs d'un projet prédéterminé
Participation interactive	Les gens participent à une analyse conjointe, ce qui conduit à des plans d'action et la création ou le renforcement de groupes locaux ou des institutions qui déterminent comment les ressources disponibles sont utilisées. Une méthode d'apprentissage est utilisée pour obtenir des points de vue multiples.
Auto-mobilisation	Les gens participent en prenant des initiatives indépendamment des institutions externes. Ils établissent des contacts avec les institutions externes pour les ressources et les conseils techniques, mais gardent le contrôle sur la façon dont les ressources sont utilisées

Source: Dalal Clayton B, Bass S (2002)

Certains mécanismes qui renforcent l'engagement sont les suivantes :

- Faites en sorte que des situations hydrogéologiques complexes soient compréhensibles, par une bonne communication (voir section 6);
- Permettre, à travers l'information, aux organisations de parties prenantes d'avoir le pouvoir de décision sur leurs propres ressources en eau locales;
- S'assurer que toutes les parties prenantes sont correctement représentées, à haut niveau, dans les organes de gestion;
- Soutenir la mise en œuvre de réglementations claires, équitables et faciles à faire respecter pour la gestion des eaux souterraines locales.

Quelles expériences avez-vous eu en traitant avec les parties prenantes dans la gestion des eaux souterraines? Est-ce votre autorité de bassin a créé un groupe officiel quelconque, de gestion des parties prenantes ? Qu'avez-vous appris sur la participation des parties prenantes après cet exercice?

Par expérience, le principal enseignement partout dans le monde est que la gestion des eaux souterraines est beaucoup plus question de mobilisation (facilitation et éducation) des utilisateurs et autres parties prenantes pour gérer leurs interactions entre eux et avec «leur» aquifère, plutôt que d'une gestion des ressources, imposée d'en haut.

Une autre leçon est que la stratégie de participation des parties prenantes est une partie intégrante et continue de la gestion des eaux souterraines, et non un événement ponctuel.



7.3 Identification et évaluation des principales parties prenantes

Un objectif principal de l'analyse des parties prenantes est de s'assurer que les gestionnaires de l'eau souterraine et les parties prenantes comprennent adéquatement les enjeux des différents groupes d'intérêt, y compris leurs attentes et leurs compétences. Elle devrait être liée à l'élaboration d'un processus institutionnel de l'engagement à long terme avec les parties prenantes dans la gestion des eaux souterraines (voir la section 7.4 pour des exemples).

Étape 1: identification et regroupement des principaux acteurs dans le domaine de la gestion des eaux souterraines ¹.

- Qui sont les bénéficiaires potentiels?
- Qui sont ou pourraient être impactés négativement?
- Avez-vous identifié les groupes vulnérables ² qui pourraient être affectés?
- Est-ce que les partisans et adversaires de modifications des systèmes de gestion de l'eau, ont été identifiés?
- Est ce que les intérêts genre adéquatement identifiés, ont été représentés?
- Quelles sont les relations entre les parties prenantes?
- Y a t-il des parties prenantes importantes en dehors de la zone?

Un problème courant lorsqu'il s'agit de l'identification des parties prenantes, est de définir les limites (géographiques) du système des eaux souterraines.

L'eau affecte la société à bien des égards, et le développement socio-économique d'un grand aquifère dans un pays peut affecter les parties prenantes à l'échelle nationale et même internationale. Un exemple est la mise en place d'une société d'embouteillage d'eau potable dans la région. Il aura potentiellement des parties prenantes locales, nationales et même internationales.

Étape 2 : Évaluer les intérêts des parties prenantes et l'impact potentiel d'un projet ou d'une action de développement sur ces intérêts. Une fois que les parties prenantes clés ont été identifiées, l'intérêt possible que ces groupes ou individus peuvent avoir dans les eaux souterraines peut être considéré (tableau 7.2). Les questions à répondre, afin d'évaluer les intérêts des différentes parties prenantes ou groupes d'intervenants, sont :

- Quelles sont les attentes des parties prenantes?
- Quels sont les avantages qui sont probablement significatifs pour la partie prenante?
- Quelles ressources l'acteur pourrait être capable et désireux de mobiliser dans un processus de développement de la gestion et de la capacité d'adaptation?
- Quels sont les intérêts des parties prenantes qui sont en conflit avec la gestion de l'eau souterraine et les objectifs de la GIRE?
- Quels acteurs peuvent avoir des intérêts antagonistes?

¹ Cela pourrait être un (sous) le bassin versant, une zone aquifère, ou toute autre zone identifiée avec notamment la nécessité d'une gestion accrue des eaux souterraines.

² Ceux-ci peuvent être des personnes pauvres ou des personnes particulièrement dépendantes des eaux souterraines ou des écosystèmes dépendant des nappes.



Il est important de réaliser, lors de l'évaluation des intérêts des différentes parties prenantes, que certains acteurs peuvent avoir des objectifs et des intérêts cachés, multiples, ou contradictoires, qu'ils cherchent à promouvoir et à défendre.

Tableau 7.2. Gamme potentielle d'intérêts et les activités des acteurs de l'eau souterraine. GW-Mate 2010

Secteur / parties prenantes	Classes d'utilisation de l'eau	Processus de pollution	Autres catégories d'acteurs
Rural / agriculteurs	domestique; élevage; agriculture de subsistance; irrigation commerciale.	décharge des déchets des ménages, drainage de ferme; culture intensive (pollution pesticide / herbicide); eaux usées d'irrigation.	entrepreneurs de forage; les établissements d'enseignement; les associations professionnelles; journalistes / médias; entités gouvernementales compétentes.
Urbain / Municipalités / Ménages	services d'eau; approvisionnement privé.	eaux usées urbaines; élimination / réutilisation; décharges municipales.	
Industrie & mines	entreprises auto-approvisionnées.	rejets d'eaux usées; élimination des déchets solides; installations de stockage de produits chimiques / huile.	
Tourisme	hôtels et sites de campings.	rejets d'eaux usées; élimination des déchets solides.	
Environnement	écosystèmes de rivière / zones humides; lagunes côtières.		

Étape 3 : Évaluer l'influence et l'importance des parties prenantes. Dans la troisième étape, la tâche est d'évaluer l'influence et l'importance des parties prenantes identifiées à l'étape 1 et les classer en conséquence (tableau 7.3). L'influence se réfère à la puissance que les parties prenantes ont, tels que le contrôle formel sur le processus de prise de décision ou informel dans le sens d'entraver ou de faciliter la mise en œuvre des processus de gestion des eaux souterraines.

La représentation est un problème difficile, en effet il n'est pas possible de consulter ou impliquer tout le monde, mais il y a besoin de légitimer la représentation les structures formelles des parties prenantes.

Il est également important d'identifier les entités gouvernementales concernées qui ont une influence ou un impact sur la gestion des eaux souterraines comme l'agriculture (occupation des sols), l'environnement (occupation des sols, la gestion de la pollution et la santé des écosystèmes) comme des parties prenantes, afin de les faire participer à l'élaboration de stratégies et la mise en œuvre.

A la fois l'influence et l'importance des différentes parties prenantes peuvent être classées suivant des échelles simples et cartographiées les unes les autres. Cet exercice est une étape nécessaire pour déterminer la stratégie appropriée pour la participation des différentes parties prenantes.



Le rôle de la participation des parties prenantes et communication dans la gestion des eaux souterraines

Une réflexion doit être accordée à la situation de ceux qui n'utilisent pas (encore) les eaux souterraines. Il ne sera souvent pas possible, socialement et pratiquement, d'exclure les non-utilisateurs actuels de l'usage des eaux souterraines dans l'avenir, et des modalités de gestion qui définissent les règles d'accès pour les nouveaux utilisateurs sont nécessaires.

Tableau 7.3. Catégories de parties prenantes

Pourriez-vous donner des exemples de chacune de ces catégories dans la zone de votre bassin?

<p>A. Grand intérêt / importance, haute influence Ces parties prenantes sont la base d'une coalition efficace de soutien.</p>	<p>B. Grand intérêt / importance, faible influence Ces parties prenantes demandent une attention particulière si leurs intérêts doivent être protégés.</p>
<p>C. Faible intérêt / importance, haute influence Ces parties prenantes peuvent influencer les résultats, mais leurs priorités ne sont pas celles de la gestion des eaux souterraines. Ils peuvent être un risque pour progresser, mais pourraient également présenter une opportunité si elles sont incitées.</p>	<p>D. Faible intérêt / importance, faible influence Ces parties prenantes sont de moindre importance pour le projet.</p>

Afin d'évaluer l'importance et l'influence des parties prenantes il faut essayer d'évaluer :

- La puissance et le statut (politique, social et économique) de la partie prenante;
- Le degré d'organisation de la partie prenante;
- Le contrôle que la partie prenante a sur les ressources stratégiques;
- L'influence informelle des parties prenantes (liens personnels, etc);
- L'importance de ces parties prenantes pour la réussite de la gestion des eaux souterraines.

7.4 Mécanismes institutionnels pour la participation des parties prenantes dans la gestion des eaux souterraines

La participation des parties prenantes dans la gestion des eaux souterraines peut avoir lieu à différents niveaux territoriaux, allant des forages d'eau individuels à un système aquifère, et même à un bassin versant ou au niveau national. Quelques exemples d'institutions de gestion de l'eau pour l'implication des parties prenantes en Afrique sont donnés dans les paragraphes suivants.

Les Associations d'utilisateurs d'eau (AUE) dans les collectivités locales aident à distribuer les eaux souterraines des forages ou des sources à leurs membres pour les usages domestiques et d'irrigation, à percevoir des redevances d'exploitation et aider au règlement des conflits d'eau conformément aux règles coutumières. En principe, les associations d'usagers représentent les intérêts des utilisateurs et assurent un accès équitable et l'approvisionnement en eau fiable et rentable. Souvent, la mission des AUE est limitée à l'exploitation et la maintenance de l'approvisionnement en eau et des systèmes de distribution, et sont faiblement concernées par la gestion et la protection de la ressource. Il est important d'élargir leur mandat (ou de créer des organisations spéciales) pour adresser la gestion et la protection des ressources en eau



souterraine avec des droits et devoirs (formels ou informels) juridiques reconnus, et leur donner une personnalité juridique, de manière à faciliter leur travail et permettre des relations contractuelles avec les agences locales de réglementation de l'eau et du sol. Dans certains cas, les AUE sont concernées à la fois par les eaux de surface et souterraines, et ici les droits et devoirs spécifiques des utilisateurs des eaux souterraines doivent être clairement définies. En outre, les associations d'utilisateurs ont besoin d'avoir une certaine autonomie en matière de gestion des eaux souterraines locales, tout en respectant les politiques et la réglementation des organismes de gestion de l'eau à l'échelle supérieure, tels que les organismes de bassins versants.

D'autres formes d'organisations locales d'utilisateurs de l'eau sont les groupes d'utilisateurs de l'eau souterraine (GWUGs) et les comités villageois d'adduction d'eau (VWSCs). Ils jouent souvent un rôle clé pour l'approvisionnement en eau d'irrigation et la protection de l'alimentation en eau potable (et dans certains cas, l'assainissement) dans les zones rurales; leurs rôles peuvent être étendus pour gérer la demande et accroître l'offre. Dans le cas de petits aquifères et / ou de situations avec des capacités institutionnelles faibles du gouvernement, des organisations non-gouvernementales (ONG) peuvent être d'une grande aide pour la promotion de la participation des parties prenantes et la gestion des eaux souterraines; mais elles ont besoin d'être soutenues ou supervisées par l'agence locale ou régionale en charge des ressources en eau

Dans le cas de grands aquifères très productifs, qui présentent souvent beaucoup plus d'intérêts divers, la participation de haut niveau des parties prenantes grâce à une organisation de gestion des aquifères (AMOR) est nécessaire et doit inclure tous les AUE locales, GWUGs et VWSCs, et d'autres acteurs principaux. Les AMORs devraient également comprendre des représentants des agences nationales et / ou locales des ressources en eau (souterraine) et l'autorité du gouvernement local correspondant, et dans certaines circonstances, peuvent (et doivent) être formées à l'initiative de l'administration nationale de l'eau, en particulier lorsque les zones où des eaux souterraines sont dans un état critique.

Identification et délimitation des zones de gestion des eaux souterraines (GMA)

Indépendamment de la taille de l'aquifère, la participation des parties prenantes doit être définie de façon cohérente autour de nappes d'eau souterraine. La détermination des limites adéquates d'une nappe d'eau souterraine (zone de gestion des eaux souterraines) est essentielle pour une organisation de gestion (AMOR); c'est tout aussi valable pour les formes les plus simples d'organisations s'activant dans les petits aquifères. Ce ne sera pas facile pour les grands systèmes aquifères, qui ont de faibles gradients hydrauliques; dans ce cas, la subdivision en sous bassins devra être faite aussi logiquement que possible. Lorsque la nappe d'eau souterraine ainsi définie fait partie d'un système aquifère plus grand, il est important d'établir des mécanismes institutionnels pour intégrer la gestion des eaux souterraines et la participation des parties prenantes au niveau du système.

Comme la plupart des systèmes aquifères peu profonds sont interconnectés avec les systèmes d'eau de surface, les AMORs (ou organismes équivalents) devraient être représentés au sein des organismes de bassin (ce qui ne se produit à l'heure actuelle presque jamais). En outre, les représentants des différentes catégories d'acteurs prin-

Quels types d'organismes et unités de gestion de l'eau (souterraine) sont applicables à votre pays / bassin?



Le rôle de la participation des parties prenantes et communication dans la gestion des eaux souterraines

cipaux des eaux souterraines devraient être appelés à se prononcer sur les décisions politiques de haut niveau, à l'échelle de la commission du bassin versant national. Dans la figure 7.1, un schéma du cadre institutionnel pour le Zimbabwe, basé sur les bassins versants, présente les différents niveaux de représentation et de degrés d'interaction, qui peuvent varier quelque peu selon le cas spécifique. La représentation des parties prenantes au niveau supérieur est régie par des procédures officielles dans les AUE et les Conseils de bassins versants.

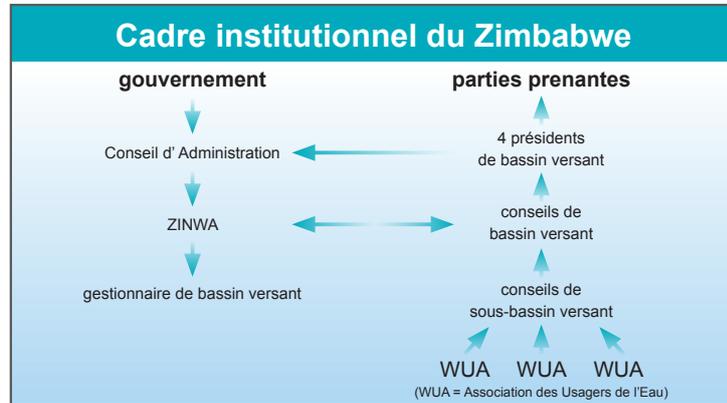


Figure 7.1: Un exemple de cadre institutionnel pour la participation des parties prenantes

7.5 Fonctions des parties prenantes dans la gestion des eaux souterraines

Il ya plusieurs façons dont les parties prenantes peuvent participer à la gestion des ressources en eaux souterraines et les systèmes aquifères (tableau 7.4). Certaines mesures sont relativement faciles à mettre en œuvre et à appliquer localement (maintenir une distance entre les forages d'eau ou des restrictions de certains types de cultures). D'autres mesures nécessitent davantage de coordination (comme le suivi, la définition des objectifs) et seront plus faciles à mettre en œuvre si les AMORs, GWUGs, AUE (et les ONG locales agissant en leur nom) sont reconnues et soutenues par l'agence locale en charge des ressources en eau (souterraine) et par les communautés utilisatrices.

Tableau 7.4: Fonctions couramment effectuées ou soutenues par les parties prenantes dans les schémas participatifs de gestion des eaux souterraines

Fonctions des parties prenantes dans la gestion des eaux souterraines	Echelle à laquelle la fonction est effectuée		
	Association des Usagers	Agence de gestion	Autorité Nationale
Maintenir l'approvisionnement et la distribution	☺		
Collecter les redevances d'usage	☺		
Contrôle et suivi des nappes	☺	☺	
Etablir des règles sur l'utilisation de l'eau	☺	☺	
Contrôler l'utilisation de l'eau	☺	☺	
Mettre en œuvre la protection des nappes		☺	
Participer à la définition d'objectifs		☺	
Régler les différends sur les eaux souterraines		☺	☺



7.6 Qui sont parties prenantes des eaux souterraines pour les organismes de bassins transfrontaliers?

Les principales parties prenantes de la gestion des eaux souterraines dans les organismes de bassins transfrontaliers sont généralement très différentes de celles que l'on a dans un bassin versant interne ou national. Les autorités des bassins versants internes, normalement coopèrent avec différents groupes d'utilisateurs d'eau souterraine, qui sont des communautés qui s'engageront dans les différents organismes de gestion participative des parties prenantes, à différents niveaux et à différentes échelles.

Pour les OBT, il n'y a presque jamais de lien direct ou interaction avec les utilisateurs réels des eaux souterraines. Les parties prenantes de la gestion des eaux souterraines transfrontalières, seront presque toujours les autorités nationales de l'eau dans les pays riverains et il aura probablement pas une interaction directe avec les autorités sur les questions de gestion des eaux souterraines transfrontalières. Même au conseil de bassin versant et au niveau du conseil de sous-bassin versant, il y aura probablement très peu ou pas d'interaction directe avec l'OBT.

Néanmoins les OBT ont un rôle vital dans la gestion des eaux souterraines transfrontières, car ils peuvent en premier lieu servir de canal officiel pour la présentation des impacts transfrontaliers des pompages d'eau souterraine ou de la pollution des nappes dans les Etats riverains. L'OBT peut fournir un cadre officiel légalement constitué, où les autorités nationales sur les eaux souterraines peuvent porter ces questions, et où leur résolution peut être entamée.

L'OBT fournit un édifice institutionnel approprié où la gestion des eaux souterraines transfrontalières peut avoir lieu, par le biais d'instruments tels que :

- le maintien d'une base de données transfrontalière pour les aquifères ;
- des instruments de planification et de directives sur le contrôle des prélèvements, des niveaux et de la qualité de l'eau ;
- des modèles interactifs de nappes d'eaux souterraines transfrontières pour les aquifères concernés ;
- la mise en place d'allocations de prélèvements et de limites de rejet des effluents et ;
- une plateforme pour le règlement des différends.

7.7 Qu'est-ce que la communication et pourquoi est-elle importante dans la gestion des eaux souterraines?

La communication va au-delà de la gestion de l'information et traite de toutes les interactions nécessaires entre les parties prenantes dans la gestion des ressources en eaux souterraines.

Est-ce que un matériel de communication sur l'eau souterraine est produit dans votre bassin? Est-il assez clair pour les responsables politiques, les décideurs et autres parties prenantes?

Ici, nous traitons principalement de question de communication et de consultation sur les eaux souterraines avec les parties prenantes afin de favoriser leur participation à la gestion locale (et au-delà) de la ressource.



Il existe deux types principaux de communication pour la participation des parties prenantes dans la gestion des eaux souterraines :

- La première a trait à générer une compréhension claire de la ressource en eau souterraine, comment elle existe, comment elle se recharge, la façon dont elle répond aux prélèvements, comment elle réagit à la pollution, etc. Ce type de communication est principalement éducatif afin que les parties prenantes soient à même de comprendre la ressource qui est vitale pour elles.
- La seconde est axée sur comment informer la partie prenante qui participe à la gestion des eaux souterraines (en particulier celle qui utilise la ressource), sur les résultats du suivi des niveaux d'eau, la conformité avec les allocations de prélèvement, la qualité de la ressource en eau souterraine, la recharge. Cela entretient leur intérêt continu pour aider à gérer la ressource, car elles peuvent voir les effets de leur participation à la gestion et à l'application de la réglementation.

Le défi principal, c'est de transmettre et de discuter les concepts de base de l'eau souterraine, on se rendra compte des idées fausses et fréquentes qui circulent parmi les parties prenantes qui n'ont aucune notion sur les nappes d'eau souterraine et l'hydrogéologie.

Des «mythes» typiques sur les eaux souterraines sont décrits dans GWMate Note d'information no. 2; on peut y noter des «malentendus» comme «la ressource en eau souterraine est inépuisable si on considère les prélèvements», ou «le pompage des eaux souterraines est sans impacts en aval». Les professionnels des eaux souterraines doivent communiquer sur une ressource invisible, avec des parties prenantes, aussi bien au niveau politique, qu'au niveau de l'utilisateur local («hors de vue du public, hors de l'esprit du politique»).

- Les concepts de base de la communication sur l'eau souterraine sont : Les parties prenantes ne sont pas experts en eaux souterraines et ont des intérêts, un vécu, et des expériences différentes. En communiquant sur le message de l'eau souterraine, il faut être conscient qu'il ya des perceptions, des intérêts et des points de vue différents entre les parties prenantes, ce qui devrait être pris en compte lors de la conception d'une stratégie et du matériel de communication (figure 7.2).
- L'image de l'eau souterraine change. Dans les premiers stades d'exploitation, la ressource semble être infinie et il ya peu ou pas d'incitation pour la gestion. Les besoins de gestion surviennent généralement lorsque la pression sur des ressources augmente et les conflits entre les utilisateurs surviennent. Si la gestion et la réglementation ne sont pas introduites efficacement (ou seulement partiellement) cette pression sur la ressource va perdurer. Puisque la ressource est invisible et les processus physiques ne sont pas bien compris, les gestionnaires de l'eau et les utilisateurs peuvent développer des perceptions négatives qui renvoient l'image d'une eau souterraine liée à des problèmes et des contraintes. Les experts en eau souterraine sont généralement appelés à apprécier la ressource lorsque des problèmes surviennent, et en ce moment une gestion active devient essentielle pour évaluer la faisabilité technique et hydrologique des options de gestion. Cela peut se faire grâce à une communication rapide et participative, et par le dialogue avec les parties prenantes. Cela peut se faire aussi par la compréhension des questions spécifiques et par la présentation des informations ciblées sur la

recharge des nappes, sur le débit et la décharge pour la zone en question, d'une manière simple en utilisant des graphiques et / ou des simulations de modèle, qui peuvent être comprises par des non professionnels des eaux souterraines.

Le rôle de la participation des parties prenantes et communication dans la gestion des eaux souterraines

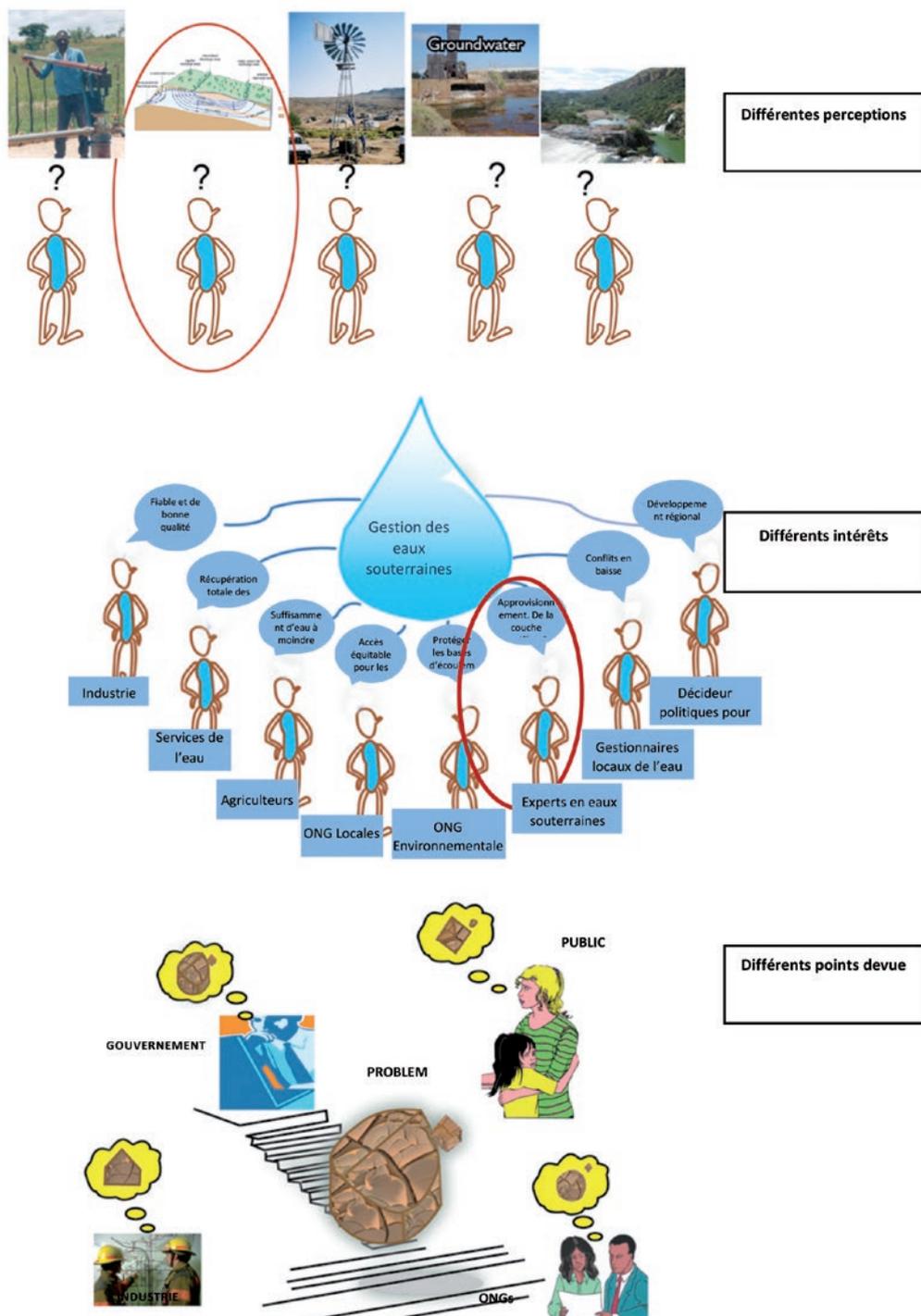


Figure 7.2 Communication avec les parties prenantes : différents intérêts et différentes perceptions

Les différents modes de communication reflètent ces conditions :

- personne à personne - face à face, lisant une lettre, faire un appel téléphonique
- dans un petit groupe - la planification, la résolution de problèmes, la prise de décision, des rapports écrits, des notes de service, des panneaux d'affichage



Le rôle de la participation des parties prenantes et communication dans la gestion des eaux souterraines

- lors d'une réunion - la présentation, le marchandage, la négociation d'accords
- l'utilisation des médias de masse - parler en public, à la radio ou à la télévision, écrire pour la presse écrite tels que les journaux et les revues, les livres, la publicité
- communication Internet
- expositions
- autres - formation, enseignement, divertissement

Il y a une large gamme de matériaux disponibles pour les différents modes de communication allant des livres, documents, rapports aux dépliants, brochures, panneaux d'affichage, des films ou des animations et autre matériel audio-visuel. Puisque les experts en eaux souterraines ne sont généralement pas formés à la communication, il est fortement conseillé de consulter un spécialiste de l'information pour la conception d'un plan de communication et de choisir les méthodes et les matériaux les plus appropriés, compte tenu du type de communication nécessaire. Quelques recommandations générales en ce qui concerne le choix des matériaux de communication sont :

- Une photo / schéma simple en dit plus que 1000 mots
- Les dessins animés sont un moyen efficace de traiter les concepts clés et les idées fausses (figure 7. 3)
- Animations et vidéos : comme le «Water Channel», qui contient un grand nombre de vidéos sur la gestion de l'eau, y compris plus de 20 sur les eaux souterraines ³.



Figure 7.3 : Bande dessinée sur le site Know With the Flow : <http://www.knowwiththeflow.org/>

Des compétences en communication sont essentielles dans le processus et concernent la façon dont nous agissons et nous nous comportons dans notre communication. Celles-ci comprennent la présentation orale, la présentation écrite et la communication non-verbale.

³ <http://www.thewaterchannel.tv/>



Le matériau dans une présentation doit être concis, ciblé et doit raconter une histoire intéressante et pertinente pour les parties prenantes. En plus des choses évidentes comme le contenu et les aides visuelles, les éléments suivants sont tout aussi importants tant le public pourrait inconsciemment bien les prendre :

- Votre voix - la façon dont vous le dites, est aussi importante que ce que vous dites
- Le langage du corps - les mouvements de votre corps expriment ce que sont vos attitudes et vos pensées
- Apparence - les premières impressions influencent les attitudes du public envers vous. Habillez-vous convenablement pour l'occasion

Comme avec la plupart des compétences personnelles, la communication orale ne peut être enseignée. Les instructeurs peuvent seulement montrer la voie. Donc, comme toujours, la pratique est essentielle, tant pour améliorer vos compétences en général, et aussi pour réussir chaque présentation individuelle et les échanges auxquels vous êtes impliqué.

7.8 Autres lectures

Cap-Net, 2008.

Integrated Water Resources Management for River Basin Organisations.

<http://www.cap-net.org/node/1494>

GW•MATE, 2010,

Briefing Note 2, 6 and Briefing Note 7.

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTWAT/0,,content-MDK:21760540~menuPK:4965491~pagePK:148956~piPK:216618~theSite-PK:4602123,00.html>

Meta Meta,

participatory groundwater management

<http://www.groundwatermanagement.org>

<http://www.knowwiththeflow.org/>



Le rôle de la participation des parties prenantes et communication dans la gestion des eaux souterraines

7.9 Exercice

Participation des parties prenantes dans la gestion des eaux souterraines.

- La Ville de H n'a pas été en mesure de fournir de l'eau domestique dans une banlieue de faible densité depuis 10 ans en raison de la dégradation du réseau de distribution.
- La plupart (75%) des résidents ont eu recours au forage de production pour l'approvisionnement en eau domestique et d'autres usages, parfois sans permis. Il n'y a pas de contrôle sur les prélèvements et le prélèvement total n'est pas connu.
- Dans la zone, il ya l'utilisation commerciale des eaux souterraines : 1) un vendeur de pépinière / plantes, 2) une fabrique de briques et une installation de lavage de sable / gravier et 3) deux vendeurs d'eau en en détail, qui vendent de l'eau souterraine à la population locale et au-delà de 10 \$ par m3 livré.
- En outre, une décharge municipale non délimitée recevant les déchets non triés situés aux environs de la zone, est potentiellement polluante pour les eaux souterraines.
- Les niveaux d'eau ont diminué de telle sorte que les puits peu profonds (<30 m de profondeur) ont tari. Le débit et la qualité de l'eau ont diminué dans la plupart des régions.
- De nombreux résidents doivent acheter de l'eau auprès des vendeurs d'eau dans des bidons.
- Le système des eaux souterraines est un aquifère libre fracturé formé de roches cristallines, avec un stockage limité et une recharge incertaine.
- La communauté scientifique a indiqué que l'utilisation des eaux souterraines doit être réduite de 50% pour atteindre une stabilisation des niveaux d'eau de l'aquifère.
- Une zone de gestion des aquifères, hydrauliquement cohérente (AMA) a été désignée par le conseil de bassin versant.
- Les parties prenantes sont (les participants au cours sont appelés à jouer les rôles des divers groupes de parties prenantes)
 - Le conseil de bassin responsable de la gestion de l'eau dans le bassin versant
 - Les utilisateurs commerciaux des eaux souterraines
 - Les vendeurs d'eau
 - Les résidents comme utilisateurs d'eau domestique
 - La communauté scientifique / technique
 - Les autorités de la ville



Le rôle de la participation des parties prenantes et communication dans la gestion des eaux souterraines

- Chaque groupe d'acteurs doit préparer une liste de leurs trois (3 seulement) questions prioritaires et les justifier. (5 minutes par groupe de parties prenantes, pas de débat à ce moment : 30 minutes au total)
- Chaque groupe d'acteurs doit offrir une (1 seulement) solution préférée à chacune de leurs questions clés et d'expliquer comment cela va aider à atteindre les objectifs souhaités de l'approvisionnement en eau et de protection des aquifères. Les questions de suivi et de conformité doivent être adressées dans les solutions proposées. (5 minutes par groupe de parties prenantes, pas de débat à ce moment : 30 minutes au total)
- Discussion générale du problème, les questions soulevées, les solutions offertes, etc (30 minutes à 1 heure - en fonction du facilitateur.)
- Après la discussion générale, chaque groupe de parties prenantes prépare un court document sur les rôles particuliers de ce groupe de parties prenantes dans la gestion future de la ressource en eau souterraine : la détermination de l'allocation; types d'usages prioritaires; financement des coûts de gestion; suivi (conformité des prélèvements et niveau de l'eau); la gestion et la planification de l'exploitation; communication et diffusion de l'information. (1 à 3 pages) - à faire le soir et compte rendu le lendemain: 5 minutes par groupe de parties prenantes.



RESEARCH PROGRAM ON
Water, Land and
Ecosystems

Led
by:

